

L'An deux mille vingt-trois, le trente du mois de novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 24 novembre 2023.

Etai^{ent} présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE à M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	35
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 125/2023

OBJET : SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE MENTHEVILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLAGES D'AVENIR (CRTE)

OBJET : SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE MENTHEVILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLAGES D'AVENIR (CRTE)

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Contrat de Relance et de Transition Écologique de Campagne de Caux ;
- Vu** le Projet de Territoire Campagne de Caux ;
- Vu** la Circulaire préfectorale du 11 septembre 2023 sur le déploiement du programme national « Villages d'avenir » ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de Mentheville en date du 25 septembre 2023 portant sur la candidature au programme « Villages d'avenir » ;

Considérant les projets inscrits au CRTE Campagne de Caux et la candidature motivée de la Commune de Mentheville au dispositif Villages d'avenir (annexée) en date du 15 octobre 2023, considérant également que celle-ci ne dispose pas d'ingénierie pour la conduite de son projet (portage, programmation en lien avec l'ensemble des acteurs concernés : intercommunalité, Département, services de l'Etat et ses opérateurs...), la Communauté de communes souhaite appuyer cette candidature qui s'inscrit pleinement dans le projet de Territoire, répond aux objectifs de transitions, ainsi qu'aux priorités et enjeux de Campagne de Caux.

Pour rappel, les programmes de l'ANCT se concentraient jusqu'alors plutôt sur des communes assurant des fonctions de centralité importante ou intermédiaire, le nouveau dispositif *Villages d'avenir* répond aux besoins des communes plus petites qui ont aussi des projets à faire avancer dans le cadre d'une démarche de territoire. Ce programme obéit à un principe cardinal : ne pas se substituer à l'ingénierie locale existante, mais, lui venir en appui, la compléter là où c'est nécessaire, fédérer les énergies. Les chefs de projet France ruralités seront mutualisés à l'échelle départementale et installés dans les préfectures ou dans les sous-préfectures des territoires les plus ruraux, ils accompagneront les maires des communes labellisées par petits groupes afin d'assurer la bonne cohérence des actions qui seront engagées. Leur démarche s'inscrira en subsidiarité et en complémentarité de ce qui existe déjà sur le terrain.

Une fois la commune labellisée, le chef de projet conduira un diagnostic rapide du territoire (20 jours maximum), avec l'appui des opérateurs nationaux (Cerema, ANCT, Ademe, agence de l'eau). Il sera ensuite à disposition des élus pour les aider, comme un assistant technique local, à concevoir et à porter leur projet. Dans la mesure où un accord local pourra être conclu avec les intercommunalités, le Département et la Région, les projets feront l'objet d'un soutien financier au travers du CRTE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 39 voix pour et 3 abstentions de Messieurs BASILLE André, MALO Régis et MOIZAN Gérard

- **D'APPROUVER** le soutien à la candidature de Mentheville pour la labellisation *Villages d'avenir*.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE